



DOSSIER
DE
DEMANDE D'INSCRIPTION

Ecole Sainte-Jeanne d'Arc

1, chemin de Petite Champagne

69340 Francheville

04 72 16 11 68

www.saintejeannedarc.fr



Madame,
Monsieur,

Vous désirez inscrire un ou plusieurs de vos enfants à l'Ecole Sainte-Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2019/2020.

Nous vous remercions tout d'abord de l'intérêt que vous manifestez à notre projet.

Le nombre de places disponibles dans chaque classe est très réduit et il est malheureusement certain que nous ne pourrions satisfaire toutes les demandes.

Pour votre information et sous réserve de modification, veuillez trouver ci-joint le montant des scolarités pour l'année scolaire 2019/2020.

Afin de pouvoir vous donner une réponse dans la première quinzaine d'avril, je vous prie de **nous retourner, avant le vendredi 29 mars, les éléments suivants** :

- Le document ci-joint « demande d'inscription ».
- Un chèque de 50 euros pour les frais de dossier et d'inscription, à l'ordre de l'AEPJA (le chèque sera encaissé seulement en cas d'admission à l'école, la somme ne sera pas remboursée en cas de désistement de votre part).
- Une lettre manuscrite motivant votre demande d'inscription.
- Les photocopies des carnets de notes de l'enfant (ou des enfants concernés) du troisième trimestre de l'année dernière et du premier trimestre de l'année scolaire en cours.

Vous remerciant pour votre confiance, je vous assure de mon dévouement et de ma prière.

Abbé Pierre-Emmanuel Bonnin, directeur



Scolarités pour l'année 2019-2020

| | Pour un an | Pour un mois (sur 10 mois) |
|-----------|------------|-------------------------------|
| 1 enfant | 2080 € | 208 € |
| 2 enfants | 3750 € | 375€ |
| 3 enfants | 5000 € | 500 € |
| 4 enfants | 5820 € | 585 € |
| 5 enfants | 6240 € | 624 € |

Les règlements peuvent s'effectuer, selon votre convenance, par chèque ou virement bancaire.

- Merci de libeller les chèques à l'ordre de l'AEPJA (Association d'Education Populaire Jeanne d'Arc).
- Pour les virements, vous pourrez vous adresser à l'économiste, qui fournira les coordonnées bancaires.

NB : une participation financière est en outre demandée si les enfants déjeunent à l'école.